

AVRIL

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15 Paiement des charges sociales pour les PME employant au plus 10 salariés. Sociétés soumises à l'IS et ses contributions additionnelles : Date limite de paiement du solde de l'IS	16 Entreprise au Réel normal : déclaration TVA du mois précédant sur imprimé CA3. (16 au 24 du mois selon statut social)	17	18	19	20	21 TVA - régime simplifié Paiement de l'acompte RSI d'avril à la date limite inscrite sur votre avis d'acompte (comprise entre le 15 et le 26 avril)
22	23	24 Penser à contacter le service social pour les paies Par fax : 04.94.08.00.32 mail : scg.riou@wanadoo.fr	25	26	27	28
29	30					